

Compte financier unique pour l'exercice 2023



dynamique et solidaire Saintmartindheres.fr



du

Compte Financier

Unique

2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Table des matières

Les principes du compte financier unique (CFU)	3
Résultats de l'exercice 2023 : présentation générale	
Budget principal	
Budget annexe Mon Ciné	5
Les recettes de fonctionnement	6
Rétrospective et évolution	
Les produits des services (chapitre 70)	7
La fiscalité (chapitre 73)	8
Les dotations et les participations (chapitre 74)	9
Les dépenses de fonctionnement	11
Rétrospective et évolution	
Les charges à caractère général (chapitre 011)	
Les dépenses de personnel (chapitre 012)	
Les contingents et subventions (chapitre 65)	
Les dépenses d'investissement	
Rétrospective et évolution	
Aménagement / Habitat / Espace urbain	
Patrimoine bâti	
Maintenance	
Moyens des services	
Les recettes d'investissement	
L'épargne et les ratios financiers	27
Épargne et financement des investissements	27
Les amortissements	27
La dette	28
Le budget annexe du cinéma	29
Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma	
L'investissement réel du budget annexe du cinéma	

Les principes du compte financier unique (CFU)

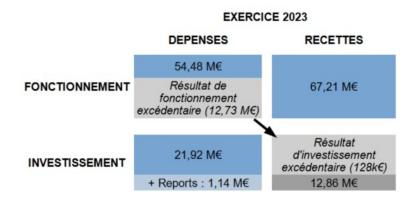
La Ville de Saint-Martin-d'Hères a choisi de participer à l'expérimentation du compte financier unique. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif (auparavant établi par la collectivité) et au compte de gestion (auparavant établi par le service de gestion comptable).

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre les deux documents précédents.

Comme c'était le cas pour le compte administratif, le CFU retrace l'exécution d'un budget. Il présente les résultats comptables de l'exercice reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Dans sa forme, le document ressemble à celui du budget primitif, dont il reprend d'ailleurs les éléments votés en décembre 2022, ainsi que les éléments votés en cours d'exercice.

Le CFU présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.



L'année 2023 a été une année d'inflation soutenue. Le pays n'avait pas connu de pareils taux depuis les années 1980, l'indice des prix à la consommation ralentit néanmoins légèrement avec un taux moyen de + 5,2 % sur l'année 2022 et + 4,9% sur 2023.

Malgré quelques mesures gouvernementales en France pour limiter **la perte du pouvoir d'achat**, les collectivités territoriales ont continué a subir le double choc de l'inflation et du dégel du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 % au 1^{er} juillet et revalorisation des carrières catégories B et C). Dans le même temps, les recettes de fonctionnement des collectivités **ont progressé de + 3,2** % avec la revalorisation des bases des impôts locaux (+ 3,8 % en 2023), tandis que les taxes connaissent une hausse continue.

Saint-Martin-d'Hères a réussi à préserver sa santé financière dans la gestion de la crise sanitaire, même si la ville a fortement pâti de l'inflation et de la non-compensation de l'évolution des rémunérations des fonctionnaires qui ont marqué l'année 2023. Les dépenses ont cependant augmenté moins vite que les recettes cette année pour la ville. Excepté la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des ménages qui suit l'inflation, les recettes se sont montrées très faiblement dynamiques. Par conséquent, « l'effet ciseaux » se rapproche, pour la commune, cumulé à un retour à l'emprunt dans un contexte d'envolée des taux d'intérêt. La ville résiste toutefois mieux que la moyenne nationale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

L'année 2023 a été une année de combativité, avec un continie de de combativité de combativité, avec un continie de combativité de combativité, avec un continie de combativité de c baisse marquée de l'investissement. Ces résultats permettent de garder un excédent et d'augmenter le fonds de roulement pour les années à venir. Toutefois certains indicateurs doivent être surveillés de près pour les exercices à venir, notamment avec les dernières annonces en loi de finances de 10 Md€ d'économies supplémentaires, ou encore avec l'impact de l'après-Jeux Olympiques.

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications, dans l'ordre :

- aux recettes puis aux dépenses de fonctionnement,
- aux dépenses puis aux recettes d'investissement,
- à l'épargne,
- à la dette,
- et enfin au budget annexe du cinéma.

A noter : dans les tableaux de présentation, la colonne "budgété" comprend le budget primitif réévalué par le budget supplémentaire intégrant les résultats N-1 et les différentes DM – décisions modificatives de budget présentées au cours de l'année : quatre au total.



Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
			-	
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	54 478 679,98	60 418 304,92	5 939 624,94
L'EXERCICE N	Section d'investissement	19 524 492,79	23 182 493,61	3 658 000,82
	Report en section	0,00	6 793 579,03	
REPORTS DE L'EXERCICE	de fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)	
N-1	Report en section	2 390 828,27	0,00	
	d'investissement (001)	(si déficit)	(si excédent)	
	_			
TOTAUX	Section de fonctionnement	54 478 679,98	67 211 883,95	12 733 203,97
REAL N + REPORTS N-1	Section d'investissement	21 915 321,06	23 182 493,61	1 267 172,55
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
RESTES A REALISER	Section d'investissement	1 563 306,14	424 285,34	-1 139 020,80
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	54 478 679,98	67 211 883,95	12 733 203,97
RESULTAT CUNTULE	Section d'investissement	23 478 627,20	23 606 778,95	128 151,75
			Résultat	12 861 355,72

Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	479 311,75	471 984,64	-7 327,11
L'EXERCICE N	Section d'investissement	13 936,66	10 750,73	-3 185,93
	Report en section	0,00	112 235,53	
REPORTS DE L'EXERCICE	de fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)	
N-1	Report en section	0,00	25 522,80	
	d'investissement (001)	(si déficit)	(si excédent)	
TOTAUX	Section de fonctionnement	479 311,75	584 220,17	104 908,42
REAL N + REPORTS N-1	Section d'investissement	13 936,66	36 273,53	22 336,87
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
RESTES A REALISER	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	479 311,75	584 220,17	104 908,42
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	13 936,66	36 273,53	22 336,87
			Résultat	127 245,29

Les recettes de fonctionnement

Rétrospective et évolution

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Atténuation de charges (chap 013)	424 409	382 382	431 900	326 614	- 14,58%
Produits des services (chap 70)	2 734 706	3 169 333	3 073 548	3 227 258	1,83%
Impôts et taxes (chap 73)	37 339 298	9 358 385	9 358 385	9 358 385	0,00%
Imposition directe (chap 731)		28 618 717	29 465 919	30 281 694	5,81%
Dotations et participations (chap 74)	15 184 110	16 424 485	15 988 592	16 313 241	- 0,68%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	296 324	289 451	320 013	638 612	120,63%
Produits financiers (chap 76)	17 894	12 745	8 472	8 817	- 30,82%
Produits exceptionnels (chap 77)	726 751	348 657	0	96 751	- 72,25%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	93 000	43 500	3 500	3 500	- 91,95%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	56 816 492	58 647 655	58 650 329	60 254 872	2,74%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	55 996 741	58 255 499	58 646 829	60 154 621	3,26%

Entre 2022 et 2023, les recettes réelles de fonctionnement **augmentent de 1 899,1 k€** (+ 3,26 %). Les produits des services augmentent toutefois de 1,83 %, amorçant la hausse relative à la révision des tarifs mise en place en septembre 2023 liée à l'inflation.

Les atténuations de charges au **chapitre 013** correspondent à des remboursements de charges de personnel : au titre du Plan Réussite Educative (51 k€), de la médiation réseau du Centre Local de Santé Mentale (35 k€), de la mise à disposition d'un agent à Territoires 38 (7 k€ pour les charges sociales) et du projet contrat de ville ANRU (52,5 k€).

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM et l'assurance du personnel (Relyens, ex-Sofaxis) sont en phase de stabilisation ; ils atteignent la somme de 151 k€ en 2023, dont 60 k€ de rattachements.

Suite à un montant stable en 2022, les autres produits de gestion courante inscrits au **chapitre 75** ont quadruplé suite à un remboursement de sinistre (+ 350 k€) pour le dégât des eaux du gymnase Jean-Pierre BOY, cette recette couvre les dépenses de réhabilitation de la partie du gymnase endommagée qui s'étale jusqu'en 2024.

Le **chapitre 76** comptabilise les remboursements, par la Métropole, des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés. Il diminue naturellement avec l'extinction progressive de cette dette.

La baisse des produits exceptionnels au **chapitre 77** se poursuit : - 52,03 % en 2022 et - 72,25 % en 2023. Les produits de cessions s'élèvent à 58 k€ pour les ventes d'un châssis-cabine et de petits porteurs ainsi que de trois box.

Le **chapitre 78** retrace les reprises sur provisions, dont celle constituée pour couvrir les produits irrécouvrables de l'ex budget annexe de l'eau qui a fait l'objet d'une dernière reprise pour le solde (3 500 €).

Les produits des services (chapitre 70)

RECETTES PRODUITS DES SERVICES	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
TOTAL Chapitre 70	2 734 706	3 169 333	3 073 548	3 227 258	1,83%

Le chapitre 70 des produits des services regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

Ce chapitre poursuit une hausse annuelle de 434,6 k€ en 2022 et à nouveau de **58 k€** en 2023 (+1,83%). La plupart des services voient leurs produits augmenter, toutefois la hausse a été en partie neutralisée par un montant trop élevé de rattachement des factures impayées à la fin de l'exercice 2022 sur 2023 (-114 k€).

Il est ainsi à noter une hausse de la participation des familles de 122 k€ sur le **service enfance** : la participation des familles en 2023 était de 1 260,5 k€ contre 1 155,2 k€ soit + 9,1 %. Cela s'explique en partie par la hausse du coût du repas moyen qui passe de $3,19 \in \mathbb{R}$ en 2022 à $3,33 \in \mathbb{R}$ en 2023, soit + 4 % d'augmentation.

Une partie de la hausse relève du secteur de **la petite enfance** (+ 64 k \in) sur les participations des familles, due principalement à l'augmentation du tarif horaire moyen passé de 1,18 \in à 1,29 \in qui a été contrebalancée avec une diminution du nombre de places en crèche familiale (- 6 700 heures).

Du fait de la **mutualisation** des services avec le CCAS (cf. convention Ville CCAS), le remboursement des frais de personnel représente 511 k€. Il augmente de 21 k€ du fait de la revalorisation du point d'indice et de 18 k€ par la hausse des réparations sur les véhicules du CCAS qui a connu une augmentation significative de son accidentologie.

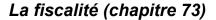
Par ailleurs, les recettes **d'occupation du domaine public** sont également en hausse de 10 k€ avec la nouvelle facturation du stationnement des véhicules en libre-service à compter de juillet 2022 de l'opérateur DOTT et du tournage d'un film en avril et mai 2023.

Enfin, les nouvelles recettes d'usagers pour **le Pôle jeunesse** (activités sur les vacances) continuent de croître tout comme leur fréquentation, la facturation s'élève à 15 k€ en 2023 soit +3 k€.

Une stabilisation est également observée sur les **recettes de la culture** de manière générale comparée à la forte reprise de billetterie constatée sur l'exercice 2022.



ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE



RECETTES FISCALITE	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Produit des contributions directes (73111 et 73118)	25 479 896	26 348 227	27 599 241	28 135 628	6,78%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR (art 73221)	355 788	355 788	355 788	355 788	0,00%
Attribution de compensation (art 73211)	5 415 794	5 415 794	5 415 794	5 415 794	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	0,00%
Taxes liées au transports, droits de stationnement (art 7315, ex 733)	40 813	50 933	47 390	43 034	- 15,51%
Taxe sur les pylônes (art 73132, ex 7343)	5 202	5 338	5 202	5 600	4,91%
Taxe sur l'électricité (art 73141, ex 7351)	477 540	501 081	487 139	706 983	41,09%
Taxe sur la publicité (art 73174, ex 7368)	298 908	398 922	330 000	330 696	- 17,10%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 73123, ex 7381)	1 638 003	1 263 792	950 000	1 008 964	- 20,16%
Taxe sur les déchets stockés (art 73134, ex 7344)	40 550	41 947	41 947	41 628	- 0,76%
Autres taxes de fiscalité locale (Autres articles chap 73)		8 477	5 000	9 161	8,07%
Total Impôts et taxes (chap 73)	37 339 298	37 977 102	38 824 304	39 640 079	4,38%

Ce chapitre affiche une augmentation globale de 4,38 % soit + 1 663 k€ par rapport à 2022.

1 787 k€ d'augmentation entre 2022 et 2023 relèvent des produits des contributions directes (taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti et reliquat de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) (art. 73111 et 73118). Le montant atteint 28 135 628 € en 2023, en hausse de 6,78 % par rapport à 2022.

Cette forte augmentation sur les produits des contributions directes résulte principalement de l'application de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases des locaux d'habitation décidée par l'Etat, en 2023, les communes et leurs groupements ont vu leurs bases fiscales augmenter de 7,1 %. A ces revalorisations de bases, il faut ajouter la variation physique des bases, c'est à dire le résultat, des évolutions du nombre de locaux imposés, en 2023, le nombre de bâtis imposés s'est élevé à 17 329 soit 165 bâtis de plus.

Les taux d'imposition votés par la commune de Saint-Martin-d'Hères sont restés inchangés en 2023. Avec la nouvelle obligation imposée aux propriétaires de déclarer leurs locaux, la THRS a été artificiellement gonflée par des erreurs de déclaration des contribuables. Le produit de la THRS perçu par la commune passe de 345 k€ à 813 k€.

Les recettes provenant de la Métropole, l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvent à 5 415 794 € et 3 586 803 € en 2023 comme 2022. Pour autant, il est fort probable qu'elles n'évoluent pas à court terme.

Sur le chapitre 731 de la fiscalité, on retiendra par ailleurs la forte baisse de l'article 73123 "taxe additionnelle aux droits de mutation" de 255 k€ (- 20,16 %) entre 2022 et 2023.

Les recettes liées à la taxe sur la consommation finale d'électricité (article 73141) progressent de 41,09% (soit + 206 k€) pour atteindre 707 k€ en 2023.

Enfin, la taxe locale sur la publicité extérieure (article 73174) poursuit sa baisse de 1,26% (soit - 4,2 k€) par rapport à 2022, diminution due à la réduction de la voilure de leurs enseignes par les professionnels.

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE

Les dotations et les participations (chapitre 74)

RECETTES DOTATIONS	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
DGF, Dotation Forfaitaire des Communes (DFC – art 74111)	4 748 643	4 671 623	4 616 827	4 700 325	0,61%
DGF, Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU – art 741123)	4 834 555	4 979 594	5 117 154	5 130 974	3,04%
DGF, Dotation Nationale de Péréquation (DNP – art 741127)	452 647	412 295	371 546	414 374	0,50%
DGD, Dotation Générale de Décentralisation (art 74611)	714 560	714 560	714 560	714 560	0,00%
Participations (art 747)	3 068 981	4 245 383	3 784 858	4 001 909	- 5,74%
Compensations fiscales + dot. recensement + dot. titres sécurisés (art 748)	1 194 101	1 211 847	1 199 737	1 179 576	- 2,66%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP – art 748312)	136 110	136 110	136 110	136 110	0,00%
Autres dotations (autres articles chap 74)	34 513	53 074	47 800	35 412	- 33,28%
Total Dotations (chap.74)	15 184 110	16 424 485	15 988 592	16 313 240	- 0,68%

Le montant total des recettes de dotations et de participations atteint 16 313 240 € en 2023 contre 16 424 485 € en 2022 soit une légère baisse de 111 245 € (- 0,68%).

Les participations :

Au titre des participations (articles 747), la baisse constatée est de 243,5 k€ (soit - 5,74 %) entre 2022 et 2023.

Le secteur enseignement voit ses participations baisser à hauteur de 63 k€ entre 2022 et 2023. Les effectifs scolaires sont soumis à une baisse continue et régulière, aux alentours de 80 à 90 enfants par an, impactant directement le montant des participations :

- Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires ainsi que la compensation des frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de la Délivrande ;
- La subvention liée à l'instruction obligatoire a été perçue en 2023 à hauteur de 53 k€ au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;
- Concernant le fonds de soutien des activités périscolaires, le secteur enseignement a perçu un montant de 244,1 k€ en 2023 alors qu'il était de 252,5 k€ en 2022.

Pour le secteur enfance, toutes les sommes versées par la CAF n'ont pas encore été perçues sur l'exercice 2023, cependant, au vu de la valorisation des prestations CAF, la tendance des dotations est plutôt à la hausse :

	Bonification plan mercredi	ALSH Extrasolaire	ALSH Périscolaire	Sur encadrement handicap
2022	/	72 965 € pour 124 520 heures	394 940 € pour 724 984 heures	20 000 €
2023 selon le réalisé avec les nouvelles règles rétroactives.	. ,	76 022 € pour 131 298 heures	464 349 € pour 845 808 heures	25 000 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID . 020 242004244 20240620 26062024 0 DE

Les participations du **secteur petite enfance** proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département :

- Aides au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (aide dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) et de la PSO (Prestation de Service Ordinaire): en 2023, la PSU a été revalorisée deux fois à 3%.
- Aides financières dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) / Convention Territoriale Globale (CTG) : un seul poste au titre de l'année 2023 soit 48 k€.
- Aide au fonctionnement des Relais Petite Enfance (RPE) : l'aide forfaitaire a baissé de 50% pour les 4 RPE soit 5,8 k€ attribués en 2023.
- Pour rappel, un travail important des services est effectué pour consolider l'ensemble des partenariats.

Les dotations:

La DGF comprend la dotation forfaitaire des communes (DFC) et les dotations de péréquation verticale (DSU et DNP).

La loi de finances pour 2023 a prévu de nombreuses mesures concernant la DGF des communes et des EPCI, dont une augmentation de 320 millions de l'enveloppe de la DGF, permettant notamment le financement d'une augmentation importante des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale à hauteur de 200 M€ et dotation de solidarité urbaine à hauteur de 90 M€) ainsi que de l'augmentation annuelle de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€).

En 2023, Saint-Martin-d'Hères a bénéficié de cet abondement : la **Dotation Forfaitaire des Communes** (DFC), après de nombreuses années de baisse, connaît une faible augmentation de 28,7 k€ (soit +0,61%) entre 2022 et 2023. La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) affiche une progression plus importante de 3,04% (soit +151,4 k€).

Au niveau national, la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) n'a pas été abondée depuis la Loi de finances 2015. Saint-Martin-d'Hères bénéficie de 2 k€ de plus en 2023, par rapport au montant de 412 k€ enregistré en 2022.

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE

Les dépenses de fonctionnement

Rétrospective et évolution

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Charges à caractère général (chap 011)	7 871 029	8 334 943	10 229 145	9 314 341	11,75%
Charges de personnel (chap 012)	35 005 995	37 074 384	38 150 160	37 287 937	0,58%
Atténuation de produit (chap 014)	90 650	51 046	130 000	29 017	- 43,16%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 268 862	5 310 010	5 241 840	5 042 269	- 5,04%
Charges financières (chap 66)	288 802	373 442	810 720	667 824	78,83%
Charges exceptionnelles (chap 67)	118 961	238 744	10 000	4 010	- 98,32%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	416 000	0	0	- 100,00%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)	48 644 300	51 798 569	54 571 865	52 345 397	1,06 %
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	48 525 339	51 143 824	54 561 865	52 341 387	2,34 %

Entre 2022 et 2023, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 546,8 k€ (+ 1,06 %), soit un rythme d'évolution inférieur à celui des recettes réelles (+ 2,74%).

Les chapitres 011, 012 et 65 sont détaillés ci-dessous, le chapitre 66 est traité avec la dette.

Les atténuations de produits inscrites au chapitre 014 affichent une décroissance (-43,16 %) mais celle-ci est due au changement d'imputation qui bascule au chapitre 011 (compte 6284).

La réduction des déchets à la source et le respect des consignes par tous portent leurs fruits et permettent de diminuer la dépense qui passe de 120 k€ en 2022 à 107 k€ en 2023 (en retraitant les chiffres avec les rattachements effectués au chapitre 011 et les erreurs de rattachements de 2022).

Le chapitre 67 ne recense plus que les « charges spécifiques », en effet avec la M57 les charges exceptionnelles (remboursement nomenclature dédommagements divers) ont été transférées au chapitre 65.

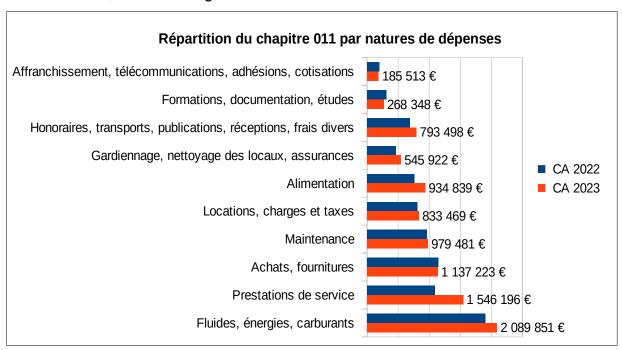
Seuls les titres annulés sur exercices antérieurs figurent ainsi à ce chapitre, et s'élèvent à 4 010 € pour des annulations diverses de trop perçu de subvention de l'ARS et des demandes de révision de TLPE suite à des panneaux démontés en cours d'année.

Le chapitre 68 recense les provisions. En 2023, aucune provision n'a été constituée. En revanche, la dernière provision qui est encore en cours concerne les risques financiers pour le contentieux avec la MJC Bulles d'Hères.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

DEPENSES CHARGES A CARACTERE GENERAL	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
TOTAL Chapitre 011	7 871 029	8 334 943	10 229 145	9 314 341	11,75 %

Le chapitre 011 des **charges à caractère général** croît de **979,4 k€ (+ 11,75%)** et le réalisé atteint 91,06 % du budgété.



- * Le poste relatif aux **fluides** affiche une hausse de 187 k€, à laquelle il faut ajouter 685 k€ d'électricité qui auraient dus être rattachés, mais qui seront, de fait, imputés sur 2024. Le montant corrigé des fluides atteint donc 2 774,85 k€ en 2023, soit une augmentation de 872 k€ par rapport à 2022 (+ 45,83 %). L'année 2023 est la pire année d'inflation pour l'ensemble des énergies, cette hausse a heureusement pu être partiellement contenue par les mesures d'économies d'énergies mises en place, et comparativement à d'autres collectivités, par la poursuite de marché existant.
- * Le poste des **prestations de services** (achats et contrats) affiche une forte hausse : + 451,5 k€, soit + 41,24 %. Les *achats* de prestations de services, concernent essentiellement les mises en fourrières

de véhicules (14,8 k€, - 9,4 %), les sorties pour les centres de loisirs (36,6 k€, - 5,5 %) et les contrats de cessions pour les spectacles programmés par SMH en Scène (238,3 k€). Les *contrats* de prestations de services atteignent quant à eux la somme de 1 254 k€. Plus de la moitié de l'augmentation est due à la prise en charge des déchets auparavant traités en régie par la Métropole, concernant la mise à disposition de benne sur les marchés Eluard et Champberton et l'évacuation des déchets des ateliers (+304 k€).

* Malgré l'inflation, les **achats et fournitures diverses** restent stables (- 0,74 %), ce qui témoigne d'un effort très important des services pour maîtriser leurs dépenses courantes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024 Publié le

- * Les **dépenses de maintenance** augmentent de 2,11 % (+ 20,3 KE) Les secteurs en hausse concernent la maintenance des équipement sportifs (état des lieux suite au dégât des eaux au Gymnase JP Boy, réparations de pannes à la piscine...) et le garage (réparations sur des engins et changement de pare-brises suite aux orages de grêle).
- * Les **locations, charges et taxes augmentent** globalement de 3,17 % (+ 25,6 k€) La hausse concerne le rejet de la demande d'exonération de la taxe foncière de la Résidence Autonomie P. Sémard (le service foncier des impôts assimile désormais le prix de journée versé par les résidents des logements à des loyers). Les charges de copropriété ont subi leur revalorisation annuelle et les locations mobilières des services se stabilisent.
- * Les **dépenses alimentaires** augmentent de 22,35% (+ 170,7 k€) L'alimentation a connu une forte inflation (+11,8%) et la cuisine centrale se rapproche progressivement de l'objectif de la loi EGALIM en atteignant 44 % de produits durables.
- * Le poste de gardiennage, nettoyage des locaux et assurances augmente de 18,66 % (+ 85,9 k€), ce qui s'explique par la hausse des primes d'assurance entre 2022 et 2023 (+ 5,44 %), du nettoyage des locaux (+30,6 k€) ou des contrôles et analyses commandés par le service hygiène-santé (+ 13 k€). Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels pour les ATSEM représente une dépense de 13 k€.
- * Le poste des honoraires, transports, publications, réceptions et frais divers augmente de 14,78 % (+102,2 k€) à cause de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets qui était auparavant imputée au chapitre 014 (voir l'analyse relative à ce chapitre).
- * Les frais de **formation, documentation et études** diminuent de 14,6 % (- 45,9 k€) Les frais de formation atteignent la somme globale 192,2 k€ et comprennent notamment : 22,7 k€ de formations obligatoires en sécurité, 16 k€ pour la police municipale, 15,8 k€ de formation avec CIRIL (logiciels Finances et RH) et 14,5 k€ de formations bureautiques (suite à la sortie du SITPI), 14,2 k€ de formations BAFA,...
- * Les frais d'affranchissement, télécommunications, adhésions et cotisations diminuent de 4,84 % (- 9,4 k€): L'affranchissement affiche une baisse de 8,7 k€ grâce à une diminution du volume de courrier envoyé et les frais de télécommunications ont diminué suite au renouvellement du marché (- 6,6 k€). Enfin, les adhésions et cotisations augmentent sensiblement (+7,4 k€).

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

DEPENSES CHARGES DE PERSONNEL	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
TOTAL Chapitre 012	35 005 995	37 074 384	38 150 160	37 287 937	0,58%

Le chapitre 012 des dépenses de personnel affiche une croissance globale de + 213,6 k€, soit + 0,58 % entre 2022 et 2023. Il atteint ainsi 37,3 M€ et représente 71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au final, le chapitre est réalisé à 97,74 %.

1. Les éléments contraints et exogènes :

Les effets du contexte inflationniste représentent une part importante de la hausse sur les point suivants :

- Après le dégel du **point d'indice** au 1^{er} juillet 2022 (+3,5 %), une nouvelle revalorisation a eu lieu au 1^{er} juillet 2023 (+1,5%) engendrant une hausse de 281 k€ non compensée par l'État ;
- Le **relèvement du minimum de traitement** dans la fonction publique en lien avec l'augmentation du SMIC a porté le minimum de traitement à l'indice majoré 361 et a représenté un coût supplémentaire d'environ 98 k€ ;
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a représenté un coût de 63 k€. Le nombre d'agents bénéficiaires est resté le même entre 2022 et 2023, cependant la répartition entre les trois catégories a changé : davantage d'agents de catégorie B, mais moins de C, lié aux réformes sur cette catégorie ;
- Enfin, l'augmentation de la masse salariale (accentuée par l'évolution du point d'indice) a fait évoluer **les dépenses qui y sont indexées**, comme le coût de l'assurance statutaire : (+ 15,3 k€), la subvention au COS (+ 7,6 k€) ou encore la cotisation à la médecine du travail (+ 6,1 k€).

A contrario, le dispositif exceptionnel de versement de la « prime inflation », qui avait représenté une dépense supplémentaire de **78 k€ en 2022**, n'a pas été reconduit en 2023. D'autres éléments exogènes, réglementaires ou liés à un contexte, sont également en baisse :

- Les indemnités de licenciement versées aux agents fonctionnaires ou contractuels, sont concernées par une baisse de l'ordre de 22,2 k€ ;
- Le versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) atteint 20,9 k€, soit une diminution de 15,7 k€ (- 42,9 %);
- Le supplément familial de traitement (SFT) a enregistré une baisse de 11,2 k€, passant de 230,6 k€ à 219,4 k€ (- 4,9 %).

2. Les évolutions résultant des décisions de la municipalité :

Certaines décisions ont engendré une dépense supplémentaire :

• Le complément indemnitaire annuel (CIA), seconde prime intégrée au RIFSEEP, a été rendu effectif au cours de l'année 2023, représentant un coût de +79,5 k€. Dans le même temps, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) enregistre une baisse de 14,4 k€ en 2023.

- Le Forfait Mobilité Durable (FMD) instauré depuis quel ques années, ainsi que le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) ont engendré une hausse de +38 k€.
- L'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) a été instaurée au dernier trimestre 2022 et représente une dépense de 14,8 k€ en 2023.
- La participation de la collectivité à la mutuelle des agents est passée de 180 k€, en 2022 à 188 k€ en 2023, soit une augmentation de 4,4 %.

De même, à périmètre constant (hors heures pour les élections présidentielles et législatives en 2022), on assiste à une augmentation des volumes rémunérés d'heures supplémentaires et complémentaires : + 68,1 k€.

Parallèlement, depuis plusieurs années, le coût des postes permanents augmente, tandis que celui des postes non permanents diminue :



Une partie de cette évolution s'explique par les mesures de déprécarisation (notamment au sein des services restauration, entretien et de la Direction éducation enfance) ; le recrutement de contractuels sur des postes permanents ; ou encore la fermeture de la crèche familiale et le repositionnement des assistantes maternelles qui avaient un statut particulier de contractuelles.

Cela se traduit budgétairement en 2023 par une baisse significative des dépenses de recrutement des agents contractuels de -151,1 k€ (ils représentent 242,8 k€ contre 393,9 k€ en 2022).

De même, les primes des médailles du travail diminuent de 5,2 k€ (- 45,2 %) et la dépenses concernant les apprentis de 4,4 k€ (-8,51 %).

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE

Les contingents et subventions (chapitre 65)

DEPENSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Contingents et participations obligatoires (art 65548 > 65568 en M57 et 6558)	418 907	373 829	19 000	19 000	- 94,92%
Subventions versées aux associations (art 65748)	1 277 631	1 332 398	1 289 940	1 190 144	- 10,68%
Subvention versée au CCAS (art 657362)	2 708 000	2 862 000	3 008 900	3 008 900	5,13%
Subvention versée au budget annexe CINEMA (art 657363)	300 000	300 000	387 600	320 000	6,67%
Autres subventions versées (art 657351 et 65738 > 657382 en M57)	17 119	17 719	20 500	17 282	- 2,47%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657) En M57 : intègre les charges exceptionnelles (ex chap. 67)	547 206	442 869	515 900	486 943	9,95%
TOTAL Chapitre 65	5 268 862	5 328 815	5 241 840	5 042 269	- 5,38%

Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" enregistre une baisse de 286,5 k€ (-5,38 %), qui s'explique en grande partie par la décision de la Ville de se retirer du Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI), ce qui représente une économie en 2023 de 354,8 k€.

La subvention d'équilibre au CCAS, représente 41% des recettes du budget global du CCAS en 2023, comme en 2022.

Le budget du CCAS s'est réalisé dans le contexte général d'inflation et d'augmentation de la masse salariale liée aux évolutions statutaires, avec un accompagnement pas toujours corrélé des financements extérieurs, dans une situation de forts besoins sociaux sur les champs de la précarité, du lien social et du vieillissement de la population.

C'est dans ce contexte que la subvention de la ville a connu une hausse de 5,13%, le montant voté au budget primitif 2023 a ainsi été entièrement mobilisé permettant de s'inscrire dans l'objectif de stabilisation des résultats et du fonds de roulement du CCAS.

Le montant des subventions versées aux associations (article 65748) est en diminution de 10,68 %, pour atteindre 1 190 144 €. Il se répartit par secteur d'activité comme suit :

Secteurs	2022	2023	Evolution	Observation
Administration générale	346 200 €	360 376 €	4,1 %	Subv COS incluse : 332,6 k€
Enseignement-Formation	16 498 €	14 670 €	-11,1 %	Subvention forfaitaire basée sur le nombre d'élèves
Culture	138 250 €	143 900 €	4,1 %	En 2021 : 79,8 k€ en soutien aux spectacles annulés.
Sport et jeunesse	684 400 €	612 798 €	-10,5 %	
Interventions sociales et santé	137 250 €	41 000 €	-70,1 %	En 2022 : subv exceptionnelle de 100 k€ au Centre de Santé l'Etoile
Logement	6 000 €	13 500 €	125 %	
Environnement	3 800 €	3 900 €	2,6 %	
Total	1 332 398 €	1 190 144 €	-10,68 %	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

La subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma lo 38-213804214-20240628-2606203 2023 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Les autres subventions versées sont en baisse et elles comprennent la participation au dispositif "tranquillité résidentielle" (13,5 k€) et la participation aux frais de fonctionnement du **SYMAGE** (article 657351 pour 3,7k€).

Les autres charges de gestion courante (486 k€) hors subventions et participations obligatoires décrites ci-dessus sont en légère augmentation. Elles concernent principalement les indemnités, cotisations associées et frais de formation des élus (403,1 k€) ou encore les droits d'auteurs versés pour la sonorisation musicale et pour les droits à copies internes (24 k€).

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE



Les dépenses d'investissement

Rétrospective et évolution

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Aménagement, Habitat, Espace urbain	5 012 816	2 841 391	3 239 145	2 085 278	- 26,61%
Patrimoine bâti	6 247 051	8 043 742	6 427 379	5 006 294	- 37,76%
Maintenance Bâtiments et espaces extérieurs	2 380 410	1 993 766	2 023 701	1 814 953	- 8,97%
Moyens des services	988 683	1 281 337	1 444 550	1 264 595	- 1,31%
Chap 23 Avances forfaitaires	34 751	0	200 000	17 199	
Sous-total Dépenses d'équipement	14 663 710	14 160 236	13 334 775	10 188 318	- 28,05%
Chap 27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0,00%
Sous-total PPI	14 663 710	14 160 236	13 334 775	10 188 318	- 28,05%
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	0	999 608	10 000	0	- 100,00%
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions	2 904 318	3 257 854	11 415 650	9 172 742	181,56%
Dont : 16449 Emprunts revolving	0	0	7 500 000	5 473 846	
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	17 568 028	18 417 699	24 760 425	19 361 060	5,12 %
TOTAL Dépenses réelles d'investissement hors revolving	17 568 028	18 417 699	17 260 425	13 887 214	-24,60 %
Total des dépenses d'ordre	188 648	638 970	830 380	163 433	-74,42 %
001	888 893	0	2 390 828	2 390 828	
TOTAL INVESTISSEMENT	18 645 569	19 056 668	27 981 634	21 915 321	15,00 %

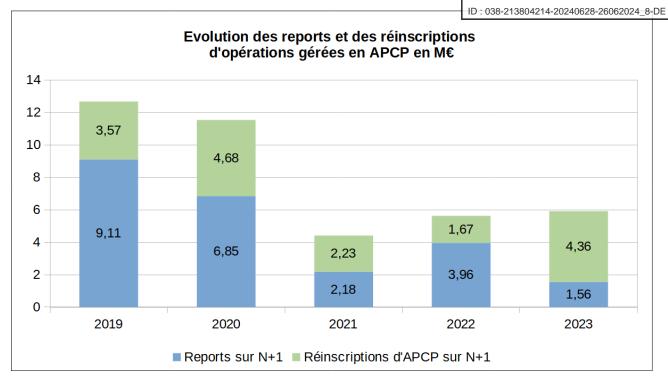
Les dépenses réelles d'investissement hors remboursements des emprunts revolving diminuent de 4,5 M€ (soit - 24,6%).

Les dépenses inscrites au PPI Plan Pluriannuel d'Investissement sont détaillées cidessous, le chapitre 16 est traité avec les emprunts.

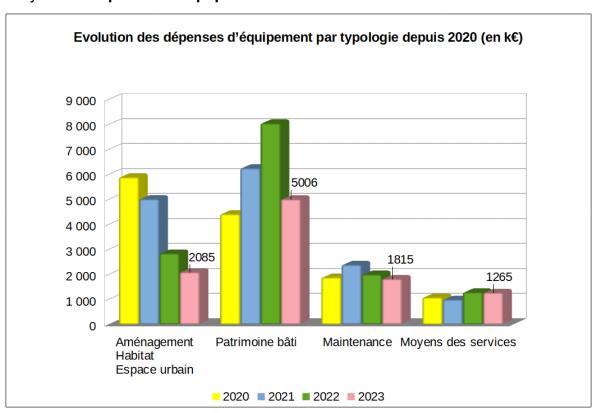
L'exécution des **dépenses d'équipement** diminue de 28,05 %, passant de 14,16 M€ en 2022 à **10,19 M€ en 2023**.

1,56 M€ de crédits d'investissement ont par ailleurs été reportés de 2023 sur 2024 (voir affectation du résultat), auxquels s'ajoutent 4,36 M€ de crédits d'opérations pluriannuelles gérées en APCP (Autorisations de Programme – Crédits de Paiement) non consommés en 2023 et décalés sur 2024.

En 2023, on perçoit une légère ré-augmentation du total des crédits reportés et ré-inscrits, mais avec une inversion de la répartition reports/réinscriptions. L'augmentation des réinscriptions de crédits d'opérations pluriannuelles gérées en APCP de 2023 sur 2024 s'explique quant à elle par la suspension en 2023 de l'opération « école élémentaire Langevin » et par les achats différés de véhicules.



Analyse des dépenses d'équipement :



ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE



Aménagement / Habitat / Espace urbain

2 085,3 k€, - 26,61 % (après une diminution de 43,32 % entre 2021 et 2022)

- * La Ville a procédé à 269,8 k€ d'acquisitions foncières relatives à des opérations d'aménagement urbain : achats de terrains aux Alloves, de deux garages rue Voltaire et de la propriété « Borne » (opération "Renouvellement Urbain Croix Rouge").
- * APCP 14051 Renouvellement urbain Voltaire: 318,9 k€. En 2023, les travaux de réaménagement et le déplacement de la piste cyclable de la rue Voltaire se terminent, en lien avec l'opération immobilière de la rue Marie Paradis.
- * APCP 0318 Restructuration des espaces publics Renaudie : 301,7 k€ Les travaux de réaménagement des Venelles Picasso (2ème phase) et de la Placette B22 ont été achevés (VRD, éclairage public, rénovation des escaliers de la placette).
- * Création de l'APCP 2301 ZAC Ecoquartier Sud Ce programme est voté pour un montant total de 1 136 k€ sur 5 ans (2023-2027). En 2023, le montant réalisé atteint 171,7 k€, pour la démolition de la « Ferme Rival », la rémunération de l'aménageur et les études pré-opérationnelles.

* L'APCP 2202 Habitat

En 2023, le versement des aides atteint 94,9 k€.Les dépenses concernent essentiellement l'accompagnement des copropriétés au titre du dispositif Mur Mur (41,9 k€) ou la restructuration de logements dans le cadre du dispositif des Aides à la Pierre (53 k€).

* APCP 2101 Vidéoprotection : 73,7 k€.

La suite des travaux de déploiement et l'extension de la vidéoprotection.

En fin d'année 2023, le programme est augmenté de 150 k€ pour l'équipement du secteur Neyrpic. Son montant total est donc voté à 584,6 k€

* Fonds de concours versés dans le cadre d'opérations d'aménagement partagées avec la Métropole : 115,9 k€.

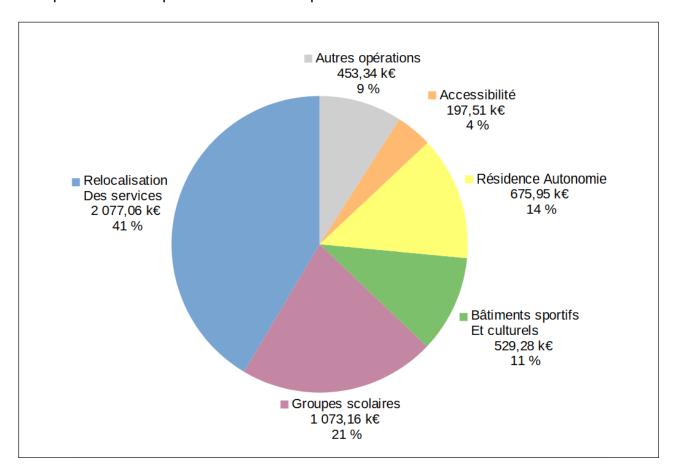
Participation de la Ville par la réalisation des travaux d'éclairage public sur la chronovélo, la passerelle Neruda et la piste cyclable Massenet (création ou réfection des réseaux souterrains, pose de mâts et luminaires LED avec détection de présence).

- * Amélioration de l'éclairage public : 93,3 k€ : pose de mâts et luminaires LED, réfection et mise aux normes d'armoires de commandes, réfection de réseaux souterrains.
- * Jardins familiaux : 85,4 k€ : acquisition de 9 abris de jardins, travaux d'aménagement paysagers et de clôtures.
- * Plusieurs études urbaines ont été réalisées : 64,7 k€, relatives à la mutation urbaine des avenues Ambroise Croizat et Gabriel Péri...
- * Parkings vélos : 63,2 k€ : installation d'arceaux à vélos (espace Casanova) et d'abris à vélos (Romain Rolland, local de police rue Gérard Philippe...)
- * Illuminations de Noël : 62 k€ pour les acquisitions de motifs lumineux 2D et 3D.

Patrimoine bâti

5 006,3 k€, -37,76 % (après une augmentation de 28,76 % entre 2021 et 2022)

La répartition des dépenses relatives au "patrimoine bâti" se fait de la manière suivante :



- * APCP 1804 *Résidence Autonomie Pierre Sémard :* **675,9 k€**, pour le paiement des DGD de l'opération (la réception des travaux a eu lieu en décembre 2022). Une augmentation du programme de 110 k€ a été nécessaire, portant son montant total à 5 543,6 k€.
- *APCP 1803 *Ecole Elémentaire Paul Langevin :* **511,6 k€** pour la réalisation des travaux de désamiantage et de démolition, avant la suspension de l'opération. Une diminution du programme a été votée fin 2023 (- 1 060,7 k€), portant son montant total à 9 801,7 k€.
- * APCP 9802 *Réhabilitation du Groupe scolaire Péri :* **351,9 k€** pour la dernière tranche de travaux de remplacement des menuiseries extérieures. En fin d'année 2023, ce programme a été revu à la baisse (- 158,7 k€), portant son montant total à 1 559,3 k€.
- *APCP 1902 *Réhabilitation Heure Bleue* : **247,3 k€** pour l'acquisition d'un système complet de sonorisation.

En fin d'année 2023, ce programme a été revu à la baisse (- 381,9 k€), portant son montant total à 648,1 k€.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE

* APCP 1601 Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée : 197,5 k€.

La Ville possède 96 Établissements Recevant du Public et 30 Installations Ouvertes au public inscrits dans le programme de mise en accessibilité.

En 2023 les travaux ont essentiellement porté sur : les écoles élémentaire et maternelle Paul Bert, la maternelle Voltaire, les gymnases Delaune et Langevin, le centre de loisirs du Mûrier, la Maison de guartier Romain Rolland.

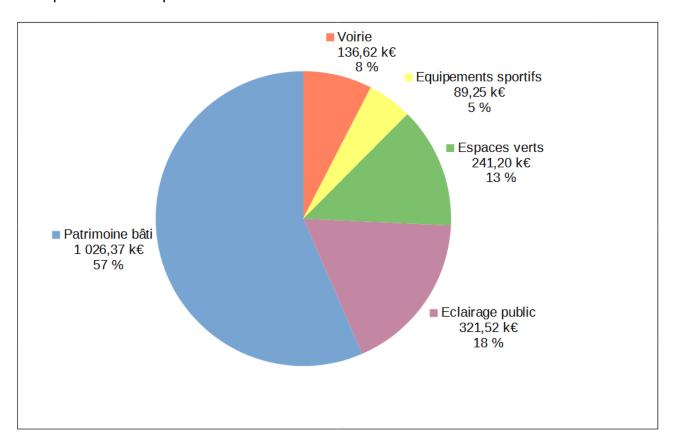
En fin d'année 2023, ce programme a été prolongé d'un an (jusqu'en 2027) et revu à la baisse (- 1 522,9 k€), portant son montant total à 2 678,3 k€.

- * APCP 1802 *Groupe Scolaire Vaillant Couturier* : **54,2 k**€ pour les derniers travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, avant abandon de l'opération plus ambitieuse qui avait été envisagée en 2022. Une diminution du programme a donc été votée fin 2023 (- 2 296,7 k€), portant son montant total à 2 217 k€.
- * APCP 1701 *Gymnase Voltaire* : **18,5 k€** pour le paiement des DGD de l'opération. Le programme est clôturé fin 2023.
- * APCP 1801 *Ecole élémentaire Joliot-Curie* : pas de dépenses en 2023, les travaux de ravalement de façades envisagés en 2022, qui ne faisaient pas partie de l'opération initiale, sont reportés à une date ultérieure. Le programme est clôturé fin 2023, en baisse de 203,2 k€, portant son montant total à 1 135,5 k€.
- * Relocalisation des services : **2,08 M**€ : fin des travaux de la "Phase 1" : Wallon-Triadellot Belledonne-Casanova (1 262,5 K€), travaux d'aménagement intérieur du plateau de bureaux dans l'Intemporel (455,5 k€), relocalisation des sports techniques avenue de la Galochère dans des modulaires (210,8 k€), achats de matériels et mobiliers (144,9 k€).
- * Chaufferies : 51,6 k€ : travaux de remplacement de la chaufferie Vaillant Couturier et études de faisabilité sur le site Langevin. Le schéma directeur de remplacement des chaufferies a été suspendu dans l'attente des études du raccordement au chauffage urbain.
- * Confort d'été : 49,5 k€ : acquisition et installation de ventilateurs / destratificateurs dans les bâtiments communaux et scolaires notamment dans les dortoirs du Groupe Scolaire Henri Barbusse et les salles de réunions Marceau Leyssieux et Maurice Thorez.
- * Etudes relatives à des projets d'aménagements futurs : élaboration d'une programmation pluriannuelle d'investissement énergétique (PPI Energie) ciblant une trentaine de bâtiments communaux (130 k€), étude de faisabilité pour le réaménagement partiel du service état civil, étude géotechnique à l'ex-Poste Renaudie, étude de faisabilité pour la maison de quartier Aragon.

Maintenance

1 815 k€, - 8,97 % (après une diminution de 16,24 % entre 2021 et 2022)

La répartition des dépenses de "maintenance courante" se fait de la manière suivante :



^{*} Les dépenses de **maintenance du patrimoine bâti** (1 026,37 k€) sont intégrées dans l'APCP 2201 *Maintenance*, dont le montant global atteint la somme de 6 348 200 €, qui a été ré-échelonnée jusqu'en 2027 (vote fin 2023).

Les dépenses s'exécutent sur plusieurs « opérations ». Le tableau ci-dessous reprend les principales réalisations 2023 (liste non exhaustive) :

Opération	Réalisations payées 2023
Amélioration énergétique (94,9 k€)	 acquisition de luminaires LED et matériels à économie d'énergie installation de compteurs électriques communicants travaux d'isolation thermique
Chauffage (91,2 k€)	 fin de la réfection du réseau de chauffage à la Maison Communale travaux de raccordement GTC dans le cadre de la relocalisation des services (Résidence autonomie, Annexes Wallon et La Triade)
<i>Informatique</i> (56,8 k€)	- câblage pour le déploiement des badgeuses et du wifi dans les écoles - installation d'une baie informatique à l'élémentaire Joliot-Curie
Lutte contre le plomb (106 k€)	 installations de vannes et regards (stade Barran, gymnase JP Boy,) de panneaux de douches à la Halle des sports réfection des réseaux d'eau du cimetière des Alloves

Publié le

	ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-E						
<i>Étanchéité</i> (32,1 k€)	- travaux de toiture suite aux dégâts causés par la greie						
Sécurité incendie ERP (30 k€)	installation d'alarme incendie suite à des pannes remplacement d'extincteurs suite à des vols						
Mises en conformité (28,7 k€)	 électriques : dans les bâtiments communaux et scolaires (notamment école Péri et cuisines Eluard, Condorcet et Romain Rolland) liées à la lutte contre les risques d'incendie (portes coupe-feu) 						
Menuiseries extérieures (14,5 k€)	- travaux à la maison de quartier Paul Bert et au centre Guy Mocquet - installation d'un rideau métallique au groupe scolaire Paul Bert						
Protection des bâtiments (13,8 k€)	 installation d'une barrière à la déchetterie des services installation d'un contrôle d'accès sur le site des boulistes 						
Vitres (12,6 k€)	mise en conformité des vitrages du groupe scolaire Pauline Léon et des élémentaires Joliot-Curie et Romain Rolland						
Parc locatif (7,7 k€)	travaux d'électricité dans les logements situés au dessus de la Poste avenue du 8 mai 45						
« Maintenance courante » (184,7 k€)	Cette opération regroupe tous les travaux demandés par les services, ayant fait l'objet d'un arbitrage spécifique au budget primitif.						
« Urgence patrimoine » (340 k€)	 désamiantage et réfection des plafonds suite à leur affaissement à la maternelle Vaillant-Couturier installation de climatisation dans la salle des serveurs informatiques de la maison communale réfection des plafonds de l'Espace Vallès suite à un affaissement consolidation des murs du cimetière du Souvenir installation de coussins acoustiques aux espaces petite enfance Romain Rolland et Allende 						

* Les dépenses de maintenance de l'éclairage public (321,52 k€) visent la mise en place d'économies d'énergie et la lutte contre la pollution lumineuse.

En 2023, on notera 183 k€ de fournitures et de pose de matériels d'éclairage public et d'illumination (notamment sur les rues des Taillées, Mozart, Henri Maurice, Voltaire, Pré Ruffier, square Jeanne Labourbe, sur les avenues du Serment de Buchenwald, Jean Vilar, ou dans le secteur Champberton), 101 k€ de travaux d'installation de matériels d'éclairage public et de maintenance des réseaux secs sur la commune et principalement sur les avenues du Bataillon Carmagnole-Liberté et Zella-Mehlis, ainsi que 37 k€ d'acquisition de matériels d'éclairage extérieur tels que des drivers électriques, modules d'extinction...

- * Les dépenses de maintenance des espaces verts (241,20 k€) concernent :
- l'installation, la réparation et la mise aux normes des sols souples sur les aires de jeux de la place de la République, au square Romain Rolland et au parc Antoine,
- les aménagements paysagers et plantations d'arbres au parc Jo Blanchon, sur le parking de l'Heure Bleue, sur la place Pierre Mendès France, dans le secteur Labourbe, sur le massif de la maison communale...

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

- l'installation d'une borne fontaine au parc Jean Wiener.

ID: 038-213804214-20240628-26062024_8-DE

- * Les dépenses de **maintenance de la voirie** (136,62 k€) En 2023, ces dépenses ont été principalement réalisées dans les cours d'écoles, pour des opérations de sécurisation et de désimperméabilisation des pieds d'arbres et la mise en sécurité des cours des écoles Pauline Léon et Langevin élémentaire (ex-Saint-Just).
- * Enfin, les dépenses de **maintenance des équipements sportifs** (89,25 k€) concernent l'installation de tous types de matériels fixes comme par exemple des rampes d'accès PMR, des protections anti-pigeons, des protections pour les agrès de gymnastique,....

Moyens des services

1 264,6 k€, - 1,31 % (après une augmentation de 29,6 % entre 2021 et 2022)

- * APCP 1901 Informatique et téléphonie : 460,9 k€ réalisés pour :
- l'acquisition de badgeuses et le remplacement progressif des PC fixes en PC portables pour les besoins de mobilité et de télétravail (193,2 k€) ;
- l'acquisition des logiciels du socle de dématérialisation, des licences pour la messagerie Zimbra et des licences des logiciels utilisés par les services (164,4 k€) ;
- la 2ème phase du déploiement de vidéo-projecteurs intéractifs dans les écoles (22 appareils acquis, 103,2 k€).
- * APCP 1806 Parc Automobile : **33,9 k€** : le renouvellement de la flotte a de nouveau été retardé par les délais de livraison, et sera réalisé sur 2024. En 2023, ont été réalisé notamment l'installation d'une borne de recharge électrique sur le parking du SASSAD et l'acquisition de vélos électriques mutualisés et d'un hayon monte-charge pour un véhicule.
- * Aménagement d'une *déchetterie aux ateliers municipaux* : **177,5 k€**. Solde des travaux, l'équipement a été livré en février 2023.
- * Les autres dépenses d'équipement des services (497,9 k€) sont intrinsèquement fluctuantes et hétéroclites, en fonction des besoins arbitrés lors de la préparation budgétaire. Ces dépenses augmentent et les crédits sont consommés à 82,6 % du budgété.



Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
024 - Produits des cessions d'immobilisations (Ici ligne budgétée)			480 500		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	8 452 312	2 849 974	6 661 268	7 341 076	157,58%
Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	7 636 662	1 105 328	5 461 268	5 461 268	394,09%
13 – Subventions d'investissement	1 986 850	1 533 387	3 685 619	2 123 839	38,51%
16 - Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	7 001 518	8 001 877	13 501 650	11 475 570	43,41%
20 – Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	#DIV/0!
204 – Subventions d'équipement versées	0	0	0	16 173	
21 – Immobilisations corporelles	0	0	0	0	
23 – Immobilisations en cours	9 000	73 000	100 000	0	- 100,00%
27 – Autres immobilisations financières	199 014	517 008	92 550	92 552	- 82,10%
Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)	17 648 695	12 975 246	24 041 087	21 049 211	62,23%
RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)	10 012 033	11 869 918	18 579 819	15 587 942	31,32%

Les recettes réelles d'investissement, hors excédent reporté, s'élèvent à 15,6 M€ en 2023 contre 11,8 M€ en 2022 (soit + 31,32%).

Les produits des cessions se prévoient en investissement (chapitre 024) et se réalisent en fonctionnement (nature 775). Cf analyse des recettes de fonctionnement.

Le **chapitre 10** intégrant l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement est en hausse de 157,58 % entre 2022 et 2023 :

- notamment du fait d'une hausse des reports entre 2021 (sur 2022) et 2022 (sur 2023), (cf graphique p.19), le recours à la section de fonctionnement pour financer l'investissement (compte 1068) a ainsi quadruplé passant à **5,5 M€ (+394%)** entre 2022 et 2023;
- hormis ce poste, le chapitre 10 est constitué des recettes du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA reçu en 2023 au titre des dépenses 2022 est en augmentation (+22,69%) du fait de la stabilisation des dépenses éligibles de 2022 à un haut niveau de réalisation (11,6 M€), de la faible proportion de dépenses à exclure (acquisitions non grevées de TVA) et de l'acquisition de locaux avec TVA (locaux Intemporel). Le process d'automatisation du FCTVA est plutôt favorable pour la ville notamment par son gain de temps lors du montage du dossier.

Le **chapitre 13** des subventions perçues connaît une forte augmentation de 38,51% (soit + 590,5 k€) 2022 et 2023.

En 2023, ce sont 2 123 839 euros de recettes d'investissement qui ont été perçues. Il est à noter le peu de recettes d'investissement de Grenoble Alpes Métropole.

L'évolution affichée de **+43,41** % du **chapitre 16** entre 2022 et 2023 s'explique en partie par la mobilisation de 6 M€ d'emprunts en 2023.

Cette forte progression du chapitre 16 est à nuancer toutefois par une inscription de régularisation comptable de 5 390 182 € liée aux crédits revolving. En retraitant les écritures liées aux crédits revolving, l'évolution du chapitre 16 est en baisse de 31,49% entre 2022 et 2023.

Enfin, on note une forte baisse du **chapitre 27** de **82,10** %.

Dans ce chapitre est comptabilisé le remboursement du capital de la dette de l'ex budget de l'eau, remboursement qui diminue très progressivement, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élevant à 92 k€ contre 157 k€ en 2022.

L'épargne et les ratios financiers

Épargne et financement des investissements

	2021	2022	2023	Variation moyenne annuelle 2021-2023	Variation 2022-2023
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions et hors charges exceptionnelles)	48 525 339	51 143 824	52 341 387	3,86%	2,34%
Recettes réelles de fonctionnement (hors provisions et hors produits exceptionnels)	55 996 741	58 255 499	60 154 621	3,65%	3,26%
Epargne brute (hors provisions et hors exceptionnel)	7 471 402	7 111 675	7 813 234	2,26%	9,86%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	13,34%	12,21%	12,99%	-1,34%	6,40%
Remboursement du capital de la dette	2 903 314	3 256 628	3 696 826	12,84%	13,52%
Epargne nette (hors provisions et hors exceptionnel)	4 568 088	3 855 047	4 116 408	-5,07%	6,78%
Emprunts nouveaux (pour info)	7 000 000	8 000 000	6 000 000		-25,00%
Encours de dette au 31/12	26 801 739	31 545 111	33 848 285	12,38%	7,30%
Cap désendettement en années (encours dette/épargne brute)	3,59	4,44	4,33	9,89%	-2,33%
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	9 562 714	9 864 019	13 998 280	20,99%	41,91%

L'épargne brute (appelée aussi "autofinancement brut) est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité, elle augmente de 702 k€ (soit +9,86 %).

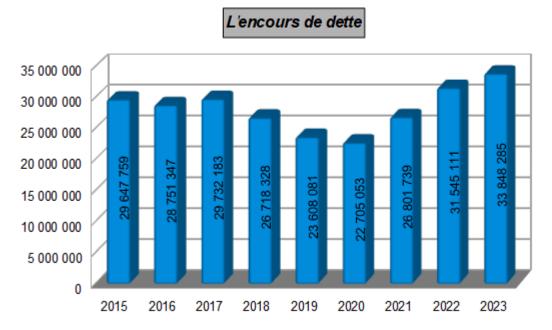
L'augmentation des recettes de fonctionnement de la Ville supérieure à celle des dépenses amène un autofinancement plus confortable en 2023.

Les amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement.

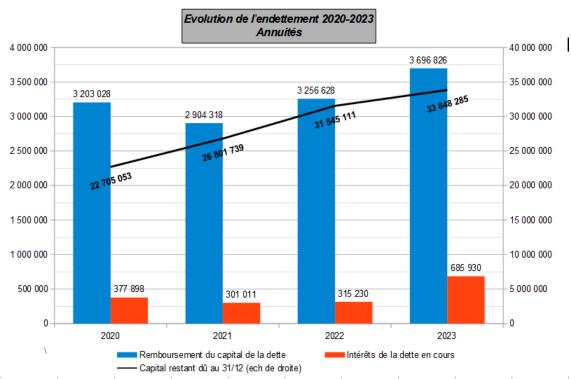
A noter qu'en 2023, le principe de *prorata temporis* imposé par la M57 s'applique, pour les biens acquis au 1^{er} janvier 2023 uniquement. Ce changement de méthode comptable fixe le début d'amortissement en fonction d'une date de mise en service du bien, et par mesure de simplification, cette date a été fixée à la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation sur l'exercice. Le montant des amortissements en 2023 est de 2 074 932,17 € soit une hausse de 3,85 % par rapport à 2022.

La dette



L'encours de la dette est passée de 31 545 111 euros en 2022 à 33 848 285 euros en 2023, soit une augmentation de 7,3%. En 2023, la Ville a contracté trois emprunts :

- 1,4 millions d'euros à la Société Générale (taux fixe à 3,82%),
- 2 millions d'euros à la société financière La Nef (taux fixe 3,75%),
- 2,6 millions d'euros à la banque Arkéa (taux fixe (3,62%).



Avec les trois emprunts souscrits en 2023, la charge de la dette est en augmentation entre 2022 et 2023, le remboursement des intérêts s'élevant à 686 k€ en 2023 soit 370,7 k€ de plus qu'en 2022.

Le budget annexe du cinéma

Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma

Sur l'année 2023 Mon Ciné a poursuivi les efforts de l'année 2022, qui était un exercice intense en terme d'activités pour retrouver du public. En effet les cinémas ont misé sur l'évènementiel, qui a été le facteur principal de "relance" post-covid, pour maintenir une augmentation des entrées. L'activité de Mon Ciné poursuit ainsi sa progression.

Mon Ciné maintient un nombre élevé de séances : 1 160 séances, ce qui représente 277 films projetés, soit 19 de plus qu'en 2022.

Les recettes de billetterie de 2023 (CNC et hors CNC) s'élèvent à 112 653 €, contre 98 924 € en 2022 (soit +13,88%).

Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Charges à caractère général (chap 011)	68 982	86 607	115 697	139 000	138 935	20,09%
Charges de personnel (chap 012)	308 840	299 027	320 389	383 400	327 660	2,27%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 040	617	1 165	2 200	1 966	68,74%
Charges exceptionnelles (chap 67)	1	0,6	0	100	0	0,00%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	378 863	386 252	437 251	524 700	468 561	7,16%

Les dépenses de personnel représentent environ 70 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de 2,27 % entre 2022 et 2023, ce qui s'explique principalement par l'impact des hausses successives du point d'indice.

Les charges à caractère général dépendent plus directement de l'activité de la structure : elles dépassent celles du niveau de 2019, notamment à cause de l'inflation, de la hausse du coût des fluides et du rattrapage de facturation des distributeurs de film.

Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Produits des services (chap 70)	36 764	42 668	74 123	88 330	86 118	16,18%
Dotations et participations (chap 74)	395 882	350 919	342 689	429 030	366 095	6,83%
dont subvention du budget principal de la ville	350 000	300 000	300 000	387 600	320 000	6,67%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	4 565	5 797	10 501	11 120	12 195	16,13%
Produits exceptionnels (chap 77)	180	206	18			- 100,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	437 391	399 590	427 331	528 480	464 409	8,68%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville	87 391	99 590	127 331	140 880	144 409	13,41%

En effet, par rapport à 2022, les produits des services sont en hausse de 13,41 % du fait de l'augmentation de la fréquentation du public et de la grille tarifaire pour les scolaires. La fréquentation de Mon Ciné a continué de progresser pour dépasser celle de 2018 et se

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

rapprocher de l'année 2019 considérée comme exceptionnelle. La progression recettes en montant est plus importante que celle des charges à caractère général.

Pour rappel, afin de réduire l'excédent cumulé du budget annexe, il a été décidé de ne pas verser la totalité de la subvention d'équilibre par le budget principal, la subvention versée s'élève donc à 320 k€. Le résultat de la section de fonctionnement pour le seul exercice 2023 est ainsi déficitaire de 7,3 k€ et l'excédent cumulé de fonctionnement passe de 112,2 k€ à 104,9 k€ (ce qui reste important compte tenu des volumes du budget et de son financement par la ville).

L'investissement réel du budget annexe du cinéma

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Immobilisations incorporelles (chap 20)	0	0	1 811	0	0	- 100,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	18 681	85 204	58 947	9 834	6 361	- 89,21%
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	18 681	85 204	60 758	9 834	6 361	- 89,53%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	Budgété 2023	2023	Evolution 2022-2023
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	51 086	5 253	0	0	0	
Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	51 086	5 253	0	0	0	
Subventions d'investissement (chap 13)	0	80 000	20 094	0	0	- 100,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	51 086	85 253	20 094	0	0	- 100,00%

Après les travaux de rénovation de 2022, il y a eu peu d'investissement en 2023 si ce n'est l'acquisition de matériels techniques (nouveau processeur son, onduleur et PC portable) et de l'électroménager pour les besoins du service.

Mon Ciné n'a pas sollicité la subvention du CNC au titre des « droits acquis de la Taxe Spéciale Additionnelle » du fait d'un besoin moindre d'équilibre au budget. La section d'investissement est déficitaire et son résultat passe de 25,5 k€ à 22,3 k€.